

Dans cette rubrique, «*La Forêt*» offre un espace démocratique à des personnalités de divers horizons intéressées par le devenir de la forêt. La rédaction n'assume pas la responsabilité des propos de ses hôtes qui s'expriment en toute liberté. Les titres et intertitres sont de la rédaction. *gf*

Après la catastrophe de Sarno... et chez nous ?

Le 7 mai dernier, après plusieurs jours de pluies diluviennes, plusieurs villages de la région de Sarno, situés à une trentaine de kilomètres à l'Est de Naples, étaient ensevelis sous des coulées de boue. Plus de cent morts et de nombreux disparus: tel est malheureusement le triste bilan que les autorités locales ont dû tirer après ce que l'on peut qualifier de «déchaînement de la nature».

IMMÉDIATEMENT, la polémique s'empara de toute la presse italienne. Cette catastrophe était-elle évitable? Des constructions avaient-elles été autorisées dans des zones dangereuses et ceci au profit de gains financiers pour certaines personnes?

Les surprises de la nature

Mon propos n'est pas de répondre à ces questions qui dépendent de conditions locales - politiques, légales, géographiques, etc. - mais d'analyser, à cet égard, la situation de la Suisse.

Avant d'en faire le bilan, non exhaustif, j'aimerais d'abord énoncer un fait, peut-être trivial pour certains mais sûrement pas pour tous, qui me paraît fondamental. En effet, l'homme pourra faire toutes les recherches qu'il veut et investir d'énormes sommes pour sa protection, la nature nous réservera toujours des surprises - pas toujours bonnes - que nous devons gérer au mieux humainement et socialement.

Ceci étant dit, qu'avons-nous fait en Suisse pour éviter de telles catastrophes?

Les dangers naturels touchent des domaines aussi variés que les avalanches, éboulements, laves torrentielles, inondations, etc. Afin de se prémunir contre ces différents dangers, les mesures de protection sont évidemment très variables et complexes. Chaque domaine exige une recherche spécifique qui nécessite beaucoup de temps et de moyens financiers.

En ce qui concerne les autorisations de construire et la délimitation des zones dangereuses, la loi suisse comportait, jusque dans les années 60 à 70, un flou artistique qui laissait aux autorités locales responsables



par François Dufour *

une grande marge d'interprétation. A partir de cette période, plusieurs ordonnances et directives tentèrent de mettre un peu d'ordre dans la maison. Mais ce n'est qu'en 1979 qu'une loi fédérale sur l'aménagement du territoire demanda d'établir des zones «gravement menacées par les forces naturelles ou par des nuisances». Cependant, ces zones étaient déterminées, jusqu'en 1984 pour les avalanches et jusqu'en ... 1997 pour les autres dangers sur la base des expériences vécues plus que sur des connaissances théoriques approfondies.

Ensuite, on recourut à des directives et recommandations plus précises dans le but d'affiner les zones «dangereuses» et les cartes de dangers.

Comme on peut le constater, les autorités politiques et les administrations disposèrent ainsi de documents - base de leurs décisions - qui ont fortement évolué ces dernières décennies. Il n'est donc pas étonnant que certaines constructions soient, en fonction de ce que l'on connaissait alors, mal placées. Mais nous devons «tout» mettre en œuvre pour que la situation s'améliore.

«Tout faire» pour prévenir le danger

Par son Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (FNP), la Confédération dirige des études permettant de perfectionner nos connaissances. Pour ce faire, elle a besoin de sites naturels où des recherches peuvent s'effectuer à l'échelle 1:1. Le Valais, par sa géographie typiquement montagneuse, offre d'intéressantes possibilités. C'est pourquoi le FNP, par son Institut sur l'étude de la neige et des avalanches de Davos, a ouvert à Sion, en 1995, une antenne valaisanne responsable de suivre ou/et de diriger des sites expérimentaux tels que

- projet de la Vallée de la Sionne, sur la dynamique des grosses avalanches
- projets du Mont Dolin (Arolla) et de Wisse Schijen (Randa), sur les systèmes paravalanches fondés sur le permafrost
- projets du Dorfbach (Randa) et de l'Illgraben (Sierre), sur les laves torrentielles.

De telles études, souvent assez onéreuses, permettent de vérifier certaines hypothèses et d'étalonner des modèles informatiques. En entretenant également des relations très étroites avec les institutions du canton, l'Antenne a l'occasion de développer d'intéressantes synergies. Je rappelle qu'en 1984 déjà, le canton du Valais a créé dans le service des forêts et du paysage, une section des dangers naturels, ce qui atteste de l'intérêt qu'il portait à ce problème épineux.

Par ces quelques lignes, j'espère avoir éclairci la situation dans laquelle se trouve notre pays et convaincu que l'on met «tout» en œuvre pour qu'une catastrophe, telle que celle arrivée à Sarno, ne se produise pas chez nous. Même s'il faut bien admettre que la nature nous réserve, et nous réservera toujours, des surprises qu'il sera impossible de prévoir ou de contrer totalement.

* François Dufour est responsable de l'Antenne ENA-Valais à Sion.